



Justice: l'horreur du procès Munyaneza, vue par le juge André Denis *Page B 3*

Guy Taillefer: les frappes en Syrie constituent une punition risquée *Page B 4*

Michel David: consultation sur le racisme systémique, l'huile sur le feu *Page B 3*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 AVRIL 2017



M^{me} Le Pen a visité la Foire du Trône de Paris dans le cadre de sa campagne présidentielle, vendredi.

PATRICK KOVARIK AGENCE FRANCE-PRESSE

PRÉSIDENTIELLE FRANÇAISE

La vraie nature de Marine Le Pen

La gauche se serait-elle trompée dans son analyse du FN ?

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

Mardi soir, sur le plateau de télévision où avaient pris place les 11 candidats à l'élection présidentielle française, Marine Le Pen semblait souvent étonnée des extravagances des petits candidats qui participaient à ce débat. Sur l'Europe, elle n'a pas été la plus virulente. L'un d'eux, François Asselineau, lui a même reproché de vouloir négocier avec Bruxelles avant de déclencher un référendum sur le «*frexit*». De l'immigration, elle n'a pratiquement pas parlé. Face à une demi-douzaine de candidats qui disaient vouloir combattre les élites, la présidente du Front national avait soudain l'allure d'un candidat presque normal. Autrement dit, d'un candidat du «*système*».

«*En une soirée, la présidente du Front national a perdu sa spécificité: elle n'a plus le monopole de la radicalité et du peuple, qu'elle prétendait imposer*», écrit *Le Monde*. Serait-ce la rançon de la gloire et le résultat de la stratégie de dédramatisation conduite par Marine Le Pen depuis son accession à la présidence du FN en janvier 2011? Jamais, dans une élection présidentielle, le FN n'a occupé une place aussi cen-

«*En une soirée, la présidente du Front national a perdu sa spécificité: elle n'a plus le monopole de la radicalité et du peuple, qu'elle prétendait imposer*»

Le Monde

trale. Depuis des mois, les sondages le mettent en tête du premier tour et lui prédisent même des scores d'au moins 40% au second. Bien loin des 17,79% qu'avait obtenus son père en 2002.

La normalisation semble telle que, dans le journal *La Croix*, l'écrivain de droite Denis Tillinac se demandait «*vers quel horizon politique Marine pilote-t-elle son destroyer? Serait-elle tout simplement "libertaire" à l'instar des bobos de sa génération?*» Et l'écrivain de se demander: «*Le*

marinisme est-il un surgeon du boulangisme? Une bouture du bonapartisme? Mystère. En tout cas, les médias ne qualifient plus son parti de "fasciste", à l'exception de quelques archéos inconsolables du Libé de la haute époque.»

Evolution réelle ou simple mystification? Parmi ceux qui croient qu'il s'agit d'abord d'une stratégie de camouflage, on trouve le philosophe Michel Eltchaninoff, qui vient de publier *Dans la tête de Marine Le Pen* (Actes Sud). Cette analyse largement psychologique estime que le nouveau discours du Front national est d'abord une façade destinée à convaincre que «*nous ne sommes pas la peste brune*». Il y a quelques mois, on a même vu la présidente du FN critiquer Nicolas Sarkozy qui voulait assigner à résidence toutes les personnes fichées S par les services de renseignement.

Évoluer

Pour Eltchaninoff, qui ne nie pas que Marine Le Pen a profondément transformé son parti, il s'agit essentiellement d'une «*stratégie de séduction*» destinée à dissimuler qu'elle est l'héritière d'un parti xénophobe et antisémite. La présidente utiliserait même «*un langage codé*», dit-il, pour dissimuler son racisme. Il lui suffirait de

VOIR PAGE B 2 : LE PEN

ÉDUCATION

Trouver le temps de faire bouger les enfants

Les écoles se creusent la tête pour inclure davantage de sport dans leur programme

Tout le monde est pour la vertu... en principe. Or, comment s'y prendra-t-on pour ajouter une heure d'activité physique par jour à l'école comme le préconise le gouvernement? En encadrant les récréations ou en faisant des additions sur le chemin des toilettes? Tour d'horizon d'un enjeu plus problématique qu'il n'y paraît.

ISABELLE PORTER

à Québec

Depuis 2013, Marie-Claude Lemieux forme des enseignants pour qu'ils fassent bouger les écoliers dans le cadre du programme Actifs au quotidien dans la région de Québec.

«*On va faire des mathématiques ou du français en utilisant une règle géante au sol, une marquette, des cerceaux*». Plutôt que de se déplacer sagement en file, les enfants sont encouragés à marcher en pingouins par exemple.

Malgré le succès du projet, M^{me} Lemieux a été surprise par les réticences de certains professeurs, plus soucieux de l'ordre et de la sécurité. Dans la cour de récréation, par exemple, elle constate qu'il faut éviter de «*confier la surveillance à quelqu'un qui, d'entrée de jeu, va interdire [certaines choses] parce que ça le stresse*».

Or, la file en pingouins n'est pas pour autant chaotique, plaide M^{me} Lemieux. «*En le vivant, [les enseignants et éducateurs] se rendent compte que c'est beaucoup moins de gestion s'ils leur proposent de faire le pingouin que s'ils attendent que les enfants arrêtent de parler et de se pousser*».

Le milieu enseignant et l'école elle-même sont campés dans un moule difficile à concilier avec le mouvement et l'activité physique, constate Bertrand Nolin, kinésologue à l'Institut national de la santé publique (INSPQ). «*L'école est un environnement où tu es, la majorité du temps, assis en train d'écouter ce que ton professeur dit. Du point de vue de la santé des jeunes, c'est, à mon avis, le principal problème*».

La Société canadienne de physiologie de l'exercice, dit-il, recommande que les jeunes ne passent pas plus de trois heures par jour devant des écrans et un minimum de temps assis en continu. «*Comment est-ce que c'est compatible avec notre système d'enseignement et même l'organisation du travail?* se demande-t-il sans pouvoir fournir de réponses. *C'est une question qui commence à être au centre de nos préoccupations en santé publique*».

À l'heure actuelle, seulement 59% des jeunes (6 à 11 ans) font de l'activité physique pendant leur temps libre. Une proportion qui descend à 44% chez les ados et qui est particulièrement basse chez les filles.

C'est pour renverser cela que le ministre de l'Éducation lançait lundi la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, qui vise à augmenter cette proportion de 20% dans toutes les catégories.

VOIR PAGE B 3 : BOUGER



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Les récréations pourraient être consacrées aux activités sportives.

INDUSTRIE CULTURELLE

La création abandonnée par le politique ?

CATHERINE LALONDE

Alors que le ministre de la Culture, Luc Fortin, se réjouit de l'enveloppe accordée à la culture lors du dernier budget Leitaô, le milieu des arts s'insurge de voir qu'on n'y donne pas la possibilité au Conseil des arts et des lettres (CALQ) de rattraper le manque à gagner financier, qui lui permettrait à la hauteur de l'inflation de financer entre autres la recherche, la création, le temps passé à tenter de trouver ce que seront les prochaines écritures artistiques. Une tendance se dessine, là comme ailleurs au pays: celle de délaissier de plus en plus ce financement de la création, cœur même de toute la production culturelle. En lieu et place: des crédits d'impôt — qui, par définition, encouragent la production plus que la recherche —, ou un soutien culturel associé à une célébration, un festival ou un événement ponctuel — 375^e de Montréal, 150^e de la Confédération, et *tutti quanti*. La création est-elle en train d'être abandonnée par le politique? Et le CALQ serait-il trop indépen-

dant pour que les partis gagnent à y investir?

Sharon Jeannotte, professionnelle en résidence à l'Université d'Ottawa, a analysé et comparé depuis 2012-2013 les budgets culturels provinciaux de tout le Canada. L'exercice fait en 2015-2016, cosigné avec Alain Pineau, sera le dernier, faute... de financement pour poursuivre l'analyse. Dans *In Search of the Creative Economy*, la spécialiste en politiques culturelles notait une propension nationale à vouloir miser sur le tourisme culturel. Mais aussi une tendance marquée, au Québec également, à utiliser de plus en plus les crédits d'impôt comme mesure de financement aux arts, ainsi que de lier le soutien à une célébration spéciale.

Autrement, l'argent se dirige davantage vers la production. Et semble favoriser également les œuvres et produits culturels grand public, les esthétiques poreuses, le déploiement, le spectaculaire. Ce qui ne serait pas problématique si la recherche, la question artistique pointue, la tentative d'avant-garde gardaient les moyens minimaux pour poursuivre un parcours parallèle.

«*Le gouvernement n'aime pas le système d'attribution du financement du CALQ, croit le codirecteur du Festival TransAmériques, David Lavoie, car ce système ne permet pas au parti au pouvoir de profiter des tribunes d'annonce du financement aux artistes. Les seules occasions dont dispose encore le ministère de la Culture pour briller politiquement sont liées aux programmes qu'il gère: investissements dans les infrastructures, Mécénat Placements culture et mesures ciblées (le numérique, le numérique et encore le numérique...)*»

Garder son indépendance

Le CALQ, institué en 1994, permet au milieu artistique de conserver une certaine indépendance puisque tout y est accordé à la suite des évaluations par les pairs, par des collègues artistes en d'autres mots, qui connaissent les réalités du milieu et préfèrent en général les impératifs artistiques aux politiques. «*C'est un système remarquable qui permet de poser une réflexion*

VOIR PAGE B 2 : CRÉATION

PERSPECTIVES

150^e DE LA FÉDÉRATION

Faut qu'on se parle de « Us », dit Jean-Marc Fournier

L'Assemblée nationale laisse les commémorations de 1867 à Ottawa, pour marquer le 225^e anniversaire de la naissance des institutions démocratiquesMARCO BÉLAIR-CIRINO
DAVE NOËL

à Québec

Tout en se défendant de jouer les rabat-joie, Jean-Marc Fournier invite le Rest of Canada (ROC) à profiter du 150^e anniversaire de la fédération canadienne pour « reprendre le dialogue ». « Let's talk about us! » répétait-il dans le Salon bleu de l'Hôtel du Parlement cette semaine.

Le ministre des Relations canadiennes mènera tout au long de l'année une tournée — une sorte de « Faut qu'on se parle » — durant laquelle il espère notamment percer les mystères du « psychique » du ROC, à commencer par ceux qui ont réalisé le docudrame *Canada: The Story of Us*.

« Il y a un os dans Story of Us », a-t-il lancé en chambre jeudi matin après avoir « remercié » l'animateur de *L'autre 150e*, Stéphane Bergeron, de lui offrir l'occasion de s'exprimer sur la « polémique » entourant le feuilleton historique diffusé sur les ondes de la chaîne anglaise du réseau CBC/Radio-Canada.

Les auteurs de *The Story of Us (L'histoire de Nous)* ont notamment réduit en miettes 12 000 ans d'histoire amérindienne, fait passer à la trappe le Grand Dérangement et tourné en ridicule les figures historiques françaises. En revanche, ils ont déniché pour interpréter le héros britannique James Wolfe un acteur avenant à la longue chevelure brune — loin des traits du général rouquin maigrelet esquissés par le brigadier George Townshend à l'été 1759. Son opposant français, Louis-Joseph de Montcalm, n'a pas bénéficié d'une distribution aussi avantageuse, à l'instar de Samuel de Champlain et de ses compagnons, qui ont été présentés sous des habits crasseux.

Diversité collective

M. Fournier a demandé des excuses à société d'État — ce à quoi celle-ci s'est refusée. *Canada: The Story of Us* montre qu'« il est temps que nous reprenions un dialogue "about us" », a insisté l'élus québécois, tout en disant candidelement ne pas avoir visionné les deux premiers épi-

Samuel de Champlain et les autres personnages français ont été affublés d'habits crasseux dans *Canada: The Story of Us*.

sodes de l'émission controversée du diffuseur public.

Il a beau reprocher à l'un et l'autre de fantasmer sur une éventuelle réouverture du débat constitutionnel près de 30 ans après la tentative de Meech (1987), l'homme politique prend plaisir à bavarder du statut du Québec au sein du Canada.

À l'occasion d'un colloque sur le fédéralisme canadien tenu récemment sur le campus de l'Université McGill, il avait plaidé pour un fédéralisme canadien reconnaissant la diversité non seulement individuelle, mais aussi collective. « La reconnaissance des identités nationales québécoise et aussi autochtone apparaît comme l'aboutissement naturel du projet canadien », avait-il fait valoir, réitérant son « allégeance québécoise » et son « appartenance canadienne ». « Nous devons chercher à nous comprendre et à nous connaître, et cela doit être réciproque. Faire connaître ce que nous sommes,

ce qui est fondamental pour nous permettre de faire comprendre nos choix, nos priorités, nos visions, nos ambitions. Pour éviter à nos partenaires de se surprendre encore à se demander "What does Québec want?" », avait-il conclu.

Dans cet esprit, l'élus québécois ne manquera pas cette année une occasion de rencontrer des « décideurs politiques » à la fois à Ottawa et dans le ROC pour les sensibiliser aux priorités québécoises.

Il a cassé la glace avec les membres du Conseil des ministres de Justin Trudeau à la fin février. Ça n'a pas empêché les honorables Jane Philpott et Mélanie Joly de se donner quelques jours plus tard un franc « high five » après que le Québec, l'Ontario et l'Alberta se sont résignés à signer une entente sur les transferts canadiens en matière de santé. M. Fournier s'est aventuré une nouvelle fois cette semaine dans la capitale fédérale afin de présenter « la position du Québec sur un ensemble d'enjeux »

aux élus québécois du groupe parlementaire du Parti libéral du Canada (PLC). Il promet de refaire l'exercice prochainement avec leurs homologues des autres formations politiques, sauf le Bloc québécois.

M. Fournier veut aussi voir le gouvernement du Québec, qui dispose actuellement d'« un réseau de représentation au Canada, composé de deux bureaux situés respectivement à Toronto et Moncton », être « plus présent dans les capitales provinciales » dans la foulée des célébrations entourant le 150^e anniversaire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB).

Grand recueil

À quoi servira tout cela ? À rédiger un livre semblable à l'ouvrage *Ne renonçons à rien*, des membres de la tournée « Faut qu'on se parle » ou encore une ébauche d'accord constitutionnel ?

« Je ne veux pas parler de la

Constitution », martèle M. Fournier. « Je ne fais pas de Constitution. Je fais de la compréhension, je fais du dialogue, je fais de l'ouverture, de la réciprocité... Je ne peux pas aller à une table constitutionnelle si on ne se comprend pas, si les gens pensent que "US", ce n'est pas nous autres. Il faut que les gens se comprennent avant de faire des textes juridiques », poursuit-il.

Difficile de savoir si, aux yeux M. Fournier, le fruit est vert, mûr ou pourri. Cela dit, l'avocat soutenait déjà en 1991 que « les difficultés que nous attribuons à la Constitution ne résident pas tant dans le libellé de celle-ci que dans l'esprit de ceux qui ont pour mandat de voir à son application et à son adaptation ». « N'est-il pas vrai qu'une constitution ne saurait être immuable et que d'empêcher son adaptabilité pourrait entraîner une répudiation de l'ordre établi par les gouvernés ? » avait-il écrit dans son mémoire de maîtrise de l'Uni-



George Townshend, Portrait du général James Wolfe, 1759. Les traits physiques du général Wolfe se sont trouvés bien changés dans la docusérie, ce dernier étant incarné par un acteur séduisant à la longue chevelure foncée.

versité de Montréal.

Le gouvernement québécois soumettra sa « vision » de la « place du Québec au Canada » en marge des activités du 150^e de l'AANB, a expliqué le premier ministre Philippe Couillard.

La naissance de la fédération canadienne constitue un « événement historique majeur » à ses yeux. « C'est un progrès, la fédération, le fédéralisme. C'est une forme avancée de gouvernement humain parce que ça amène des gens à coexister », a-t-il souligné dans un bref entretien avec *Le Devoir*.

L'Assemblée nationale a choisi de reléguer l'AANB de 1867 derrière l'Acte constitutionnel de 1791. Les élus de toutes les formations politiques ont donné le coup d'envoi, dans une certaine indifférence, aux commémorations du 225^e anniversaire des Institutions parlementaires du Québec, dont la tenue des premières élections générales au Bas-Canada.

Pour l'historien de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale Christian Blais, le système parlementaire mis en place en 1791 est fondamental, en dépit de ses limites. « À partir de 1792, ce sont les élus du peuple qui font les lois. Ça, c'est une victoire. »

Le Devoir

CRÉATION

SUIITE DE LA PAGE B 1

structurante sur les écologies artistiques, poursuit M. Lavoie, aussi coprésident du Conseil québécois du théâtre (CQT). « Aucun système n'est parfait, mais c'est à mon avis le moins pire de tous » que nous avons réussi à instaurer. »

Certaines générations d'artistes ont réussi à aller chercher là le soutien adéquat à la création d'œuvres importantes et pour se positionner à l'échelle nationale et internationale, indique David Lavoie, nommant par exemple les LePage, Marleau ou Chouinard. « Le problème, c'est que depuis ce temps-là, on n'a pas réussi à positionner de la même manière de nouveaux créateurs. Et depuis plus d'une décennie, nous sommes incapables de relever les défis du changement qui se posent à nous » par manque d'investissements financiers, pense l'administrateur culturel.

Karl Fillion, attaché de presse du ministre de la Culture Luc Fortin, souligne que ce dernier a reçu le dernier budget avec beaucoup d'enthousiasme. « En plus de maintenir le soutien à la mission de la SODEC et du CALQ, le budget prévoit une augmentation des crédits de 19 millions cette année (703 millions au total) pour favoriser la création et le rayonnement international de la culture québécoise. »

« Mais l'international, c'est le troisième degré de développement pour un organisme artistique ! rétorque M. Lavoie. En premier, il faut pouvoir faire de la recherche; puis créer et diffu-

ser sur son propre territoire; ensuite seulement on peut s'imaginer aller à l'étranger. Mais tout part et doit toujours partir de la création même. La rumeur veut par ailleurs que dans les mémoires qui ont été déposés lors de la consultation [publique sur la prochaine politique culturelle provinciale], très peu parlaient de l'enjeu du développement international. » De là à penser que c'est parce que les organismes n'en imaginent même plus la possibilité, par manque d'investissement dans le germe créatif même, il n'y a qu'un pas.

Quand on se compare

Pourtant, dans le portrait pancanadien, « Québec est un leader en financement de la culture, par le montant qui été traditionnellement investit là, estime M^{me} Jeannotte. Il y a quelques problèmes, bien sûr, comme les fluctuations sur les crédits d'impôt, entre autres pour le cinéma. Québec n'est pas constant. Mais le résultat général, comparé aux autres provinces, est des plus positifs. »

Il est certain, ajoute pourtant M^{me} Jeannotte, que « dans une période d'austérité radicale imposée, les artistes ont raison d'être inquiets, anxieux même ». Avant cette période, la culture avait pourtant contribué, en 2010, selon les chiffres collectés alors par Statistique Canada, à 3% du PIB du pays (3,5% du PIB du Québec) et 3,7% des emplois (3,9% au Québec). Encore une comparaison ? L'agriculture, la pêche et la chasse ont contribué à moins de 2%; les services d'hébergement de restauration, juste un peu plus de 2%.

Le Devoir



Le ministre de la Culture, Luc Fortin, a accueilli les investissements en culture du dernier budget Leitão avec beaucoup d'enthousiasme.

« Le gouvernement n'aime pas le système d'attribution du financement du CALQ, car ce système ne permet pas au parti au pouvoir de profiter des tribunes d'annonce du financement aux artistes »

David Lavoie, codirecteur du Festival TransAmériques

LE PEN

SUIITE DE LA PAGE B 1

prononcer les noms de Dominique Strauss-Kahn, Goldman Sachs ou Jacques Attali (tous juifs) pour faire un clin d'œil à l'antisémitisme. C'est ce que le philosophe appelle des « signaux sémantiques ».

Pour une grande partie de la gauche, l'arrivée de Marine Le Pen à la tête du FN en 2011 n'aurait été qu'une simple manœuvre de diversion modifiant certes le discours du FN, mais pas son programme fondamental. Voilà ce que remet radicalement en question la socialiste Sarah Proust, auteure d'*Apprendre de ses erreurs, la gauche face au Front national* (Fondation Jean Jaurès). Cette élue socialiste adjointe au maire du XVIII^e arrondissement de Paris a créé un petit émoi à gauche en osant affirmer que depuis trente ans, la gauche s'était trompée.

« Je regrette d'avoir dit que le FN n'avait pas changé, a-t-elle déclaré dans un colloque tenu la semaine dernière à l'Institut Jean Jaurès, lié au Parti socialiste. Marine Le Pen a fermé la parenthèse des années trente et de la guerre d'Algérie. Il ne faut plus parler de fascisme. C'est faux. La filiation des années trente est fautive. D'ailleurs, ses militants ne s'y reconnaissent pas. » Pour Sarah Proust, associer le FN au fascisme et à un parti néonazi comme cela est encore courant à gauche relève de l'aveuglement pur et simple.

Cette ancienne militante antiraciste fait remonter l'évolu-

tion du FN à la scission avec Bruno Mégret en 1998. Ce dernier voulait alors rapprocher le FN de la droite française. La qualification du parti au second tour de l'élection de 2002 prouvera que cette évolution était possible et même souhaitable. Et c'est Marine Le Pen qui la matérialisera. Selon Sarah Proust, le FN s'inscrit plutôt dans le sillon de mouvements nationalistes, comme le boulangisme qui a marqué la fin du XIX^e siècle. En s'enfermant dans un discours erroné, la gauche n'a fait que favoriser la progression du FN, dit-elle. Une erreur qu'elle a aggravée en lui abandonnant les thèmes de l'identité, de la souveraineté et de la laïcité, ajoute-t-elle.

Cette analyse rejoint celle d'un chercheur comme Sylvain Crépon, de la Fondation Jean Jaurès, qui dénonce depuis longtemps la « mythologie antifasciste développée dans les années 1980 » à l'égard du FN. Selon lui, « la gauche a oublié que sa vocation première était de défendre les classes populaires ». Elle a même fait de la lutte contre le FN et l'extrême droite « une ressource de mobilisation pour la gauche » en « abandonnant l'universalisme républicain » au profit d'une « apologie de la différence ».

Dans le débat à l'Institut Jean Jaurès, un participant a d'ailleurs affirmé que, si cette analyse fut d'abord une erreur, « trente ans plus tard, elle était devenue une faute ». Une faute dont la gauche n'a visiblement pas encore tiré toutes les leçons.

Le Devoir

PERSPECTIVES

JUSTICE

Crimes de guerre : un procès nécessaire

Le juge André Denis se rappelle de la douloureuse démarche pour condamner le génocidaire rwandais Désiré Munyaneza

À l'occasion du 23^e anniversaire du génocide rwandais, où 800 000 Tutsis et Hutus modérés ont été massacrés, *Le Devoir* revient sur le procès Munyaneza — le tout premier à être réalisé en vertu de la loi canadienne sur les crimes de guerre — grâce au témoignage du juge à la retraite André Denis. Récit.

LISA-MARIE GERVAIS

Tout au long du procès du génocidaire Désiré Munyaneza, André Denis se posait inlassablement la même question : « Pourquoi ? J'ai toujours cherché à comprendre pourquoi toutes ces morts. Il n'y avait souvent pas de réponse. Mais je me rappelle d'une dame qui m'a un jour dit : "Peut-être bien qu'on a arrêté de s'aimer." »

Le juge Denis, aujourd'hui à la retraite, n'était pas au Rwanda au moment du génocide en 1994. Mais il ne l'a pas moins vécu par procuration des années plus tard, à force d'écouter les récits des quelque 70 témoins qu'il a entendus ici, à Paris, et jusqu'en Tanzanie et au Rwanda. « C'est épouvantable », laisse-t-il tomber, sans aucune autre expression pour décrire les histoires d'horreur qu'il a entendues. Parmi les histoires, il y a celle de cette jeune fille qui s'était réfugiée dans l'église, parce qu'on lui avait dit que là, rien ne pouvait lui arriver. « Ils étaient 500 à s'y être réfugiés, et tout le monde a été tué. Sauf elle et quelques personnes, parce qu'ils avaient été ensevelis sous des corps », raconte M. Denis.

Courage du Canada

Malgré tout, il ne regrette rien. Lorsqu'on l'a approché en 2006 pour le procès de Désiré Munyaneza, il a laissé le mégaprocès Cinar sur lequel il travaillait pour s'y consacrer. Le présumé criminel rwandais issu d'une riche famille bourgeoise de Butare venait d'être arrêté en 2005 à Toronto. Grâce au travail de la GRC et ses collaborateurs, la preuve s'était accumulée sur cet homme dans la fin trentaine, qu'on soupçonnait d'avoir participé au génocide, aux commandes d'une milice hutue, et d'avoir lui-même violé et assassiné des gens. Il était arrivé au Canada en 1997 avec un faux passeport camerounais, en demandant l'asile politique, sous prétexte qu'il serait tué s'il retournait au Rwanda. Demande refusée. Munyaneza allait être jugé.

« Ça prenait un certain courage à l'époque. Vouloir tenir un tel procès, sortir les fonds, résister aux critiques, croit M. Denis. Mais c'est une question de principe. C'est comme pour l'ONU ou l'aide internationale : on y croit ou pas. »

De l'avis d'André Denis, les Français qu'il a rencontrés étaient beaucoup plus frileux. « C'est clair que de très nombreux dossiers sont en attente, mais personne ne veut s'en occuper. Ils sont enfermés dans une armoire que personne ne veut ouvrir. C'est tabou », explique-t-il. D'ailleurs, ces jours-ci, une lettre signée par plusieurs personnalités publiques, dont Bernard Kouchner, ex-ministre des Affaires étrangères et fondateur de Médecins sans frontières, circule pour que soient enfin jugés les criminels rwandais qui résident en France et ailleurs en Europe, en toute impunité. Selon le procureur général de Kigali, la France compte le nombre le plus élevé de « hauts génocidaires » en liberté, soit 39.

Début du procès

Au terme d'une longue enquête préliminaire, le juge Denis a d'abord entendu à Montréal les témoins qui pouvaient se déplacer. Par petits groupes, ceux-ci étaient emmenés depuis le Rwanda dans des vols nolisés, logés dans des endroits secrets, transportés par des convois spéciaux de la GRC sous haute surveillance. Au



GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

« Ça prenait un certain courage à l'époque, se rappelle le juge à la retraite. Vouloir tenir un tel procès, sortir les fonds, résister aux critiques... Mais c'est une question de principe. »

palais de justice, les témoins étaient derrière des vitres sans teint qui les rendaient invisibles aux yeux des gens présents, mais leur permettant de voir l'accusé. « La première femme qui est venue témoigner, quand on lui a demandé si elle reconnaissait l'accusé, elle a perdu connaissance », raconte André Denis.

Ne pouvant se déplacer, les gens trop vieux, malades ou emprisonnés ont été interrogés sur place, au Rwanda, lors de commissions rogatoires. L'accusé n'est pas présent, mais tout ce qui se dit est filmé et retranscrit pour qu'il puisse y avoir accès de sa cellule.

Séjour rwandais

Le juge Denis est donc allé par deux fois dans ce petit pays d'Afrique australe, pour entendre les témoins de la Couronne et ceux de la défense par la suite. « En 2008, le génocide était encore omniprésent. On le sentait, il y avait comme une chape de plomb qui couvrait tout le pays », dit-il. Il se souvient néanmoins de la chaleur humaine des Rwandais, et des rires curieux qui fusaient sur son passage lorsqu'il se baladait, toujours escorté par des gardes du corps. L'une des raisons était qu'il avait les cheveux blancs. « Là-bas, ça ne se voyait pas. Trop de gens n'avaient pas pu vieillir, ils avaient été tués. »

Tous les jours, pendant des semaines et des semaines, il se rendait à la Cour suprême à Kigali pour entendre des témoins. Il a même siégé alors qu'il était très malade et affaibli — 22 des 23 personnes de son équipe sont « tombées au combat », se souvient-il. « Je savais qu'on ne pouvait pas remettre ça, ça aurait coûté quelque chose. J'ai siégé pendant quelques jours avec un bol de riz et un jus de pomme dans le corps. »

L'importance de la présence

En 2013, dans le procès de Jacques Mungwarere devant la Cour supérieure de l'Ontario, le seul autre à avoir été mené en vertu de la loi ca-

2

C'est le nombre de poursuites pour crime contre l'humanité au Canada. La France en a eu 3, alors qu'elles ont été 5 à survenir en Suède (26 sont en cours d'investigation). La Belgique a mené 10 de ces poursuites (103 en cours d'investigation).

nadienne sur les crimes de guerre, le juge n'a pas cru bon d'aller sur place et a entendu les témoins par visioconférence. Même s'il n'a pas été trouvé crédible, Mungwarere a été acquitté, la Couronne n'ayant pas pu prouver sa culpabilité hors de tout doute.

Pour sa part, André Denis voit difficilement comment il aurait pu ne pas être en présence des témoins. « Certains disent que ça coûte trop cher, c'est un point de vue et je le respecte. Mais, pour moi, me déplacer pour aller entendre les gens, c'était nécessaire, soutient-il. Quand on a la personne devant nous, on peut mieux voir sa crédibilité. Même si c'était dans une autre langue, une personne humaine reste une personne humaine. C'est pas parce que c'était des Rwandais qu'ils étaient différents. »

Exercice douloureux s'il en est un — « ça a été difficile de condamner Munyaneza à perpétuité sans possibilité de libération avant 25 ans, il avait deux jeunes enfants » —, mais qui en a valu la peine. « À la fin de chaque témoignage, je demandais aux témoins s'ils avaient quelque chose à ajouter. Plusieurs me disaient : "Merci de m'avoir écouté. C'est la première fois que je pouvais raconter mon histoire jusqu'au bout", raconte M. Denis. Ça me touchait. J'ai compris qu'on leur redonnait foi en la justice. »

Le Devoir

BOUGER

SUIITE DE LA PAGE B 1

La décision du ministre de s'allier dans cette cause au triathlète Pierre Lavoie a beaucoup fait jaser cette semaine. Lavoie, faut-il le rappeler, a eu un grand impact dans le milieu scolaire avec ses courses et ses fameux « cubes énergie » (formule par laquelle les enfants — et leur famille — accumulent des cubes chaque fois qu'ils pratiquent du sport dans l'espoir d'obtenir des récompenses).

Les projets que le GDPL a soumis au ministre ciblent les plus jeunes (CPE et niveau primaire). Pour les faire bouger, on table sur la technologie (des capsules vidéo), l'achat d'équipement et l'éducation des saines habitudes de vie.

À la recherche de l'heure perdue

Reste à savoir où on pigera dans l'horaire des écoliers pour libérer une heure de temps par jour. M. Lavoie disait cette semaine qu'il entendait commencer par utiliser les deux périodes de récréation (15 minutes chacune).

Or, certains trouvent que c'est aborder le problème à l'envers. Les enfants manquent au contraire de temps où on les laisse bouger comme ils l'entendent, selon le professeur Mathieu Point de l'Université du Québec à Trois-Rivières. « C'est par les jeux libres à l'extérieur que les enfants atteignent les niveaux recommandés au niveau de l'activité physique. [...] Ce qui est paradoxal, c'est qu'on vient encore structurer leurs activités », dit-il.

Les enfants bougent moins parce qu'ils souffrent d'un « déficit nature », ajoute-t-il. « C'est à l'extérieur qu'ils sont amenés à bouger par eux-mêmes », mais pas dans le cadre « d'activités », prévient-il. « Prévoir des activités extérieures pour les enfants, c'est encore les encadrer. Il faut leur offrir plutôt des occasions, du temps », dit-il.

Au Québec, certaines écoles ont déjà entrepris de s'en prendre à ce déficit nature ; ce sont les écoles « Santé globale » instaurées en Estrie. « Le plein air, c'est notre cheval de bataille », explique l'un des responsables, Ghislain Demers. Lancé au tournant de l'an 2000, le programme est déployé dans une trentaine d'écoles primaires et secondaires. Cette semaine, l'une d'elles envoyait des groupes du secondaire en excursion en montagne dans l'Ouest canadien.

Pour trouver du temps, d'autres misent plus simplement sur le contenu des cours. C'est le cas de la bien nommée école primaire Pierre-De-Coubertin à Montréal-Nord, où on a ajouté des périodes d'éducation physique. « Tous nos élèves font au moins une heure par jour d'éducation physique », explique son directeur, Stéfano Sabetti.

Le régime pédagogique inclus laisse à l'école sept heures d'enseignement, qu'elle peut allouer aux matières de son choix, et l'École Pierre-De-Coubertin a tout simplement décidé de les allouer toutes au sport. Mais attention, dit M. Sabetti, « on ne peut pas reproduire notre modèle n'importe où. Ça dépend de la qualité du milieu, des infrastructures, des partenariats possibles avec la communauté ».

Gruger où on peut

Ailleurs, on va grignoter du temps par petits morceaux un peu partout dans l'horaire,

selon les besoins. À la Commission scolaire des portages de l'Outaouais, par exemple, on table notamment sur les déplacements entre la maison et l'école, explique la directrice Nadine Peterson. « Malheureusement, plusieurs parents viennent reconduire leur enfant à l'école même s'ils sont à distance de marche. » On leur a donc proposé la formule des « pédi-bus », ou trotibus, par laquelle un petit groupe d'enfants est accompagné à pied par un adulte jusqu'à l'école.

« On a aussi fait installer des supports à vélo pour favoriser le transport actif », ajoute-t-elle.

L'école a enfin développé des « midis actifs », où les récréations sont « animées » notamment par des élèves plus âgés. Là comme ailleurs, les professeurs d'éducation physique travaillent étroitement avec les professeurs réguliers et souvent avec les responsables des services de garde.

On le voit : des projets émanent déjà d'un peu partout au Québec pour faire bouger les jeunes et, de l'aveu même de l'équipe du Grand Défi Pierre Lavoie (GDPL), ce sont de bonnes sources d'inspiration.

Pourquoi donc recourir au GDPL si les écoles se mobilisent déjà ? « Oui, il y a des écoles qui font déjà des choses, mais il y a 2000 écoles au Québec, et notre objectif est d'en rejoindre 450 sur une base volontaire », nous répond-on au cabinet du ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx. Le programme avec le GDPL cible en outre les écoles qui autrement n'auraient ni l'expertise pour se lancer dans ce genre de projet ni l'initiative de le faire, poursuit-on.

Le Devoir

L'huile sur le feu

MICHEL DAVID



Le premier ministre Couillard accuse continuellement le PQ d'avoir divisé le Québec à des fins électorales avec sa Charte de la laïcité, et voilà qu'il s'apprête à faire exactement la même chose avec sa consultation sur le « racisme systémique ».

C'est probablement moins le procès de la société québécoise que celui du PQ et de la CAQ que veut tenter M. Couillard, qui a donné le ton cette semaine en taxant Jean-François Lisée de « négationnisme ». Une consultation qui va s'étendre sur des mois et dégénérer en débat partisan à la veille d'une élection constitue la recette idéale d'un dérapage incontrôlé. Jeter de l'huile sur le feu vaut-il mieux que « souffler sur les braises de l'intolérance » ?

Dans une lettre ouverte publiée mardi dans *La Presse*, un groupe de personnalités de toutes origines disait craindre que l'initiative gouvernementale contribue davantage à « nourrir les conflits » qu'à « bâtir des ponts ». Les signataires s'inquiétaient de la présence, au sein du comité chargé de définir le cadre de la consultation, de représentants d'associations qui véhiculent une « vision binaire du monde » se résumant à une division entre oppresseurs et opprimés, entre racistes et racisés.

Parler de racisme « systémique » est sans doute une nuance importante, mais s'il y a une chose que le débat sur la laïcité a démontrée, c'est que les nuances sont rapidement évacuées quand le débat devient émotif et favorise plutôt les raccourcis. Les systèmes ne sont pas des structures désincarnées obéissant à des règles venues d'on ne sait où. Ils sont composés d'individus, qu'il s'agisse d'employeurs, de propriétaires ou encore de policiers, qui n'accepteront pas de se retrouver au banc des accusés.

Le phénomène est suffisamment documenté pour que des mesures concrètes soient mises en œuvre sans prendre le risque d'un nouveau psychodrame. Aux yeux du gouvernement, les solutions pourtant très sensées proposées par le PQ sont malheureusement irrecevables, puisque l'objectif est précisément de démontrer qu'il fait partie du problème.

◆ ◆ ◆

On ne sait pas encore quel sera le format de la consultation ni le champ qu'elle couvrira, mais le gouvernement semble vouloir s'inspirer de l'Ontario, où la première ministre Kathleen Wynne a inclus dans son cabinet un ministre délégué à l'Action contre le racisme, Michael Coteau, qui a présenté la semaine dernière à Queen's Park un projet de loi-cadre visant à « identifier et combattre le racisme systémique dans les politiques, les programmes et les services et de travailler effectivement à promouvoir l'équité raciale pour tous ».

Ce projet de loi est le fruit d'une vaste consultation qui a été menée dans une dizaine de villes ontariennes, dans un climat parfois tendu, sur une vaste gamme de sujets : emploi, logement, éducation, santé, police, système judiciaire, etc. La consultation ontarienne avait d'ailleurs été donnée en exemple par une coalition regroupant une soixantaine d'organismes qui avait réclamé, à l'occasion du dixième anniversaire de la commission Bouchard-Taylor, qu'un exercice semblable soit mené au Québec.

Ce qui est bon pour l'Ontario l'est-il nécessairement pour le Québec ? Si besoin était, le débat sur la laïcité a révélé à quel point l'insécurité identitaire des Québécois demeure vive. Élargir le débat au racisme et à la discrimination sous toutes ses formes risque d'avoir pour effet d'accentuer cette insécurité et l'intolérance qu'elle peut engendrer, plutôt que de l'atténuer.

◆ ◆ ◆

Le premier ministre Couillard était trop heureux de mettre du sable dans l'engrenage de la « convergence », en prenant à témoin Gabriel Nadeau-Dubois, selon lequel une société mature doit « être capable de se poser les questions difficiles, notamment celle de la discrimination, celle du racisme ».

À l'instar de son nouveau parti, l'ancien leader étudiant appuie fortement la tenue d'une consultation sur le racisme systémique, et il n'a pas caché le déplaisir que lui causent les objections du PQ. « Quand Jean-François Lisée parle comme il fait, c'est sûr qu'il est en train de mettre l'accent sur les différences [avec QS]. Ça, tout le monde le constate », a-t-il déclaré. Les militants solidaires, qui doivent se prononcer une éventuelle alliance avec le PQ lors du congrès du mois prochain, en ont certainement pris bonne note.

Durant la dernière course à la chefferie, Alexandre Cloutier avait aussi appuyé l'idée d'une consultation, quand elle avait été lancée par les jeunes libéraux. Un autre candidat à la succession de Pierre Karl Peladeau, Paul St-Pierre Plamondon, y était également favorable, tout comme l'ancien député péquiste et leader étudiant Léo Bureau-Blouin.

Ceux qui n'approuvaient pas les positions identitaires de M. Lisée à l'époque n'ont pas changé d'idée parce qu'il est devenu chef. Il n'y aura pas de fronde, mais un malaise risque de s'installer au sein du PQ si le débat tourne au vinaigre. Et le gouvernement ne fera rien pour l'éviter.

mdavid@ledevoir.com

ÉDITORIAL

SYRIE

Punition à risque

On pense bien du mal de Donald Trump, mais on en pense encore davantage de Bachar al-Assad. Aussi, la décision du président américain de punir le régime de Damas pour son attaque à l'arme chimique à Khan Cheikhoun était fondée. Assad ne pouvait pas s'en tirer impunément. Cela dit, l'usage de la force n'est pas une fin en soi. L'opinion internationale attend maintenant de M. Trump qu'il rende ces frappes utiles à la diplomatie.

Donald Trump marque sans doute des points avec cette attaque ciblée sur une base aérienne du centre de la Syrie, crée l'unité autour de lui dans la plus pure tradition américaine. Ce sont indéniablement des frappes qui donnent un peu de sens à une présidence caractérisée jusqu'à maintenant par l'incompétence et les cafouillages.

Entendu que les controverses ne lâcheront pas pour autant la présidence de M. Trump au cours des quatre prochaines années. Mais entendu aussi que, pour un certain nombre d'Américains, y compris parmi ceux qui le détestent, la punition militaire qu'il vient de donner à Assad à des fins humanitaires a peut-être rendu sa présidence un peu moins illégitime.

Dans un monde plus sain, on n'en serait évidemment pas là. Les institutions internationales, à commencer par l'ONU, qui donne trop souvent l'impression de n'y pouvoir rien, seraient moins le terrain de luttes de pouvoir que celui de la recherche de chemins utiles à la résolution des conflits.

Il est notable, en l'occurrence, que le président chinois Xi Jinping se soit trouvé par coïncidence en sommet à Mar-a-Lago avec M. Trump. Un sommet qui devait être d'une importance majeure, mais que l'actualité syrienne a largement éclipsé. La Maison-Blanche aura certainement mesuré l'avantage politique qu'il y avait pour M. Trump à autoriser des frappes contre le régime de Damas tout en profitant de l'occasion d'affirmer la puissance américaine en présence du président chinois... et d'envoyer par la bande un avertissement à la Corée du Nord.

M. Trump marque encore des points de politique étrangère et intérieure dans la rupture que son geste représente d'avec l'inaction dont a fait preuve l'ex-président Obama dans le conflit syrien. Difficile de ne pas se dire que M. Obama aurait peut-être pu changer le cours des choses s'il avait lui aussi réagi militairement à l'attaque au gaz sarin menée à l'été 2013 par le régime d'Assad en banlieue de Damas (et qui avait fait près de 1500 morts). L'enfer qu'est devenue la vie pour le peuple syrien n'a cessé de se creuser depuis quatre ans; et la situation de se compliquer.

Géopolitiquement, il n'est pas imaginable que ces frappes punitives servent à rétablir un certain rapport de force face à Moscou et ramène Damas à une position de négociation plus humble. Se tenant en retrait sous Obama, les États-Unis ont laissé le champ libre à la Russie et autorisé Bachar al-Assad à conserver le pouvoir en recourant à une violence indicible. Auquel cas, pour avoir déclenché la colère militaire de M. Trump, Al-Assad aura commis une erreur en menant mardi cette attaque au gaz toxique. Une attaque immorale sans conteste, mais d'aucune utilité militaire au demeurant, vu l'état de faiblesse dans lequel se trouvaient déjà les organisations rebelles. Les Russes ne peuvent pas ne pas savoir que l'attaque syrienne sur Khan Cheikhoun risque de leur nuire.

Que ces frappes punitives déclenchent une escalade demeure parfaitement possible. Dans l'immédiat, Vladimir Poutine va se faire plus vociférant. Voyons voir ce que donnera la visite du secrétaire d'État Rex Tillerson mardi prochain, à Moscou. Et souhaitons seulement que la fibre humanitaire que vient de se découvrir l'impulsif et isolationniste Donald Trump à l'égard du peuple syrien ait de salutaires résonances diplomatiques.

SYRIE

Solidarité nécessaire

Depuis le début de la guerre en Syrie, le régime du président Bachar al-Assad a utilisé à plusieurs reprises des armes chimiques contre son propre peuple, et chaque fois, en toute impunité, la Russie usant de son veto pour bloquer toute réponse des Nations unies. Dans ce contexte, la décision du président américain, Donald Trump, de répliquer militairement à l'attaque à l'arme chimique menée mardi contre les hommes, femmes et enfants de Khan Cheikhoun représente un avertissement musclé mais nécessaire.

À part Moscou, les grandes capitales occidentales ont appuyé ces frappes aériennes, témoignant ainsi d'un ras-le-bol collectif tout en s'assurant de parler d'une seule voix. Le Canada a fait de même, mais comme plusieurs de ses homologues, le premier ministre Justin Trudeau a pesé ses mots.

Le Canada a appuyé une « intervention limitée et ciblée » des États-Unis pour réduire la capacité du régime syrien de « perpétrer des attaques aux armes chimiques contre des civils innocents, dont de nombreux enfants ». « Nous ne pouvons pas permettre que ces horribles attaques puissent continuer de se produire en toute impunité », a-t-il ajouté.

La prudence s'imposait et s'impose toujours, car personne ne peut encore mesurer les retombées de cette riposte militaire ou son possible effet domino dans la région. On ignore si elle aura l'effet désiré, et surtout ce qu'entendent maintenant faire les Américains. Pour l'instant, Washington parle d'une réplique pour punir un acte précis. Il n'est pas question d'une intervention militaire continue et à grande échelle en sol syrien. Mais Donald Trump est un homme imprévisible dont la position par rapport à la Syrie a radicalement changé en moins d'une semaine.

Le gouvernement canadien doit rester vigilant et user de tout son pouvoir de persuasion, de concert avec ses alliés, pour éviter toute dérive unilatérale américaine. Si cela devait se produire, non seulement le monde et la région en subiraient les lourdes conséquences, mais le Canada aussi, car il a des troupes au sein de la coalition luttant contre le groupe armé État islamique et il vient tout juste de prolonger cette mission. Sans l'ombre d'un débat, soit dit en passant.

Ottawa a toujours privilégié une approche multilatérale, idéalement sous l'égide des Nations unies, pour résoudre les conflits internationaux. Le gouvernement Trudeau n'en déroge pas. Il répète qu'il continue de soutenir les efforts diplomatiques pour mettre fin à cette guerre qui s'éternise. Il doit maintenir le cap, car la solution à ce tragique conflit n'est pas militaire, mais politique, diplomatique et multilatérale. Et elle concerne tous les Canadiens, d'où l'importance d'associer le Parlement à sa réflexion.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

La Ville de Québec fait trop souvent fi du sort des piétons

Depuis 2011, et plusieurs fois par la suite, appuyée notamment par le Conseil du quartier de Montcalm, j'ai fait part aux responsables de la division du Transport de mon indignation quant au laisser-aller de la Ville dans le dossier des feux de signalisation sur Grande Allée, face aux plaines d'Abraham et au Musée international des beaux-arts du Québec, dont le temps de traversée aurait IMPÉRATIVEMENT besoin d'être augmenté.

Comme le soulignait l'article paru alors dans *Le Devoir* du 24 octobre 2016 « Combien de temps pour traverser la rue », « placez-vous, ai-je écrit, dans la peau d'une personne à mobilité réduite,

jeune ou vieille, avec béquilles ou marchettes, ou encore dans celle d'une femme avec poussette ou enfants agrippés à ses basques, et tentez de traverser l'intersection en 20 secondes! en tenant compte de celles que vous mettrez soit à laisser passer une bicyclette folle ignorant le feu rouge, soit à vérifier si une autre s'en vient! En mettant le pied dans la rue, il vous restera environ 12 secondes... en vous croisant les doigts pour qu'un bolide pressé ne pose pas immédiatement le pied sur le gaz! À Trois-Rivières, où les rues sont deux fois moins larges que celle ici mentionnée, les piétons ont 60 secondes pour traverser. 60 secondes!»...

Mais rien n'a bougé. On a prétexté que les feux de circulation étaient synchronisés en fonction du débit de la circulation automobile (!).

Julie Stanton
 Québec, le 5 avril 2017

Amours interdits

On ne peut empêcher un cœur d'aimer? Ben voyons donc! Ce qui me surprend le plus là-dedans, c'est que l'on doive rappeler aux enseignants que cela NE SE FAIT TOUT SIMPLEMENT PAS! J'ai reçu (parmi mes cinq diplômes) un diplôme en pédagogie de l'Université d'État de San Diego en Californie en 1980 pour enseigner dans cet État. Il était formellement stipulé qu'une relation enseignant-élève entraînait une radiation de notre permis. En 1980. C'était clair, avant-gardiste, il paraît, logique! Pourquoi cette logique n'existe-t-elle pas ici? Tu peux avoir une relation avec une ex-élève, mais non avec un élève. Même chose entre médecin et patient. Je m'excuse sincèrement: trop d'enseignants et de « professionnels » « dorment au gaz » pour employer une expression récente!

Jean Rioux
 Le 5 avril 2017

L I B R E O P I N I O N

RWANDA

Pour la fin de l'impunité pour les génocidaires et leurs complices!

BENJAMIN ABTAN

Président du Mouvement antiraciste européen — EGAM, et coordinateur du Réseau Elie Wiesel de parlementaires d'Europe contre les génocides

Plusieurs dizaines de « hauts génocidaires » rwandais vivent en Europe, en particulier en France, trop souvent en toute impunité, sans être inquiétés par la justice [1].

Au cours du génocide contre les Tutsis au Rwanda en 1994, ils ont non seulement pillé, torturé, violé et massacré, mais également planifié, recruté, formé et organisé.

Ce ne sont pas les « petites mains » du génocide, ils comptent parmi ses principaux responsables. Ils sont nombreux à faire l'objet de mandats d'arrêt internationaux ou à avoir déjà été lourdement condamnés par contumace par la justice rwandaise pour génocide ou complicité dans le génocide.

Depuis plus de vingt ans, l'Église catholique en protège certains, dont elle participa à l'exfiltration. Parfois elle les cache, parfois elle fait de ces tueurs non repentis des prêtres titulaires, notamment dans des paroisses de villes et de villages français.

Depuis plus de vingt ans, la plupart des hauts génocidaires vivent en France sans être inquiétés par la justice [2]. Ils n'y sont pas par hasard: c'est l'armée française qui exfiltrait le Rwanda et couvrait la fuite de ceux qui venaient d'organiser et de perpétrer l'extermination de plus d'un million de Tutsis en 1994. Ce

fut un des temps forts de la politique de collaboration avec le régime génocidaire au Rwanda commencée avant, poursuivie pendant et après le génocide par quelques personnes, de gauche comme de droite, alors placées au plus haut niveau de l'appareil d'État français.

Entrave à la justice

L'impunité dont bénéficient les hauts génocidaires rwandais et ceux qui ont collaboré avec eux est aujourd'hui la dernière entrave à la pleine réalisation du travail de justice concernant ce génocide.

En effet, à la suite d'un engagement inédit et exceptionnel des institutions et de la population rwandaises depuis 1994, plusieurs centaines de milliers de tueurs ont été jugés dans les *gacaca*, les juridictions de village, et dans les tribunaux du pays. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a quant à lui jugé certains des plus hauts génocidaires.

Cette impunité qui perdure constitue pour les rescapés une souffrance supplémentaire, pour les jeunes du Rwanda et d'Europe un obstacle dans leur projection vers un avenir partagé, pour tous une impardonnable injustice et une scandaleuse atteinte à l'état de droit.

Notre demande est simple: la fin de l'impunité pour les génocidaires et leurs complices.

Dans le scrupuleux respect de la séparation des pouvoirs, fondamentale à la démocratie que nous chérissons, tous les gouvernements se doivent d'élaborer et de faire appliquer une politique pénale. Il est grand temps que tous les pays concer-

nés, au premier rang desquels la France, inscrivent la poursuite, l'extradition au Rwanda ou le jugement sur leur lieu de résidence actuel des génocidaires et de leurs complices au cœur des priorités de leurs politiques pénales, afin que la justice passe enfin.

Il est impératif de considérer la fin de l'impunité pour les génocidaires et leurs complices pour ce qu'elle est: une urgence morale, humaine, sociale, politique, historique, donc une urgence judiciaire.

C'est de la responsabilité de notre génération, afin d'offrir aux générations suivantes la possibilité de construire ensemble un *imberbe heza*, un « bon avenir ».

[1] D'après le procureur général de Kigali, la France en compte 39, la Belgique 37, les Pays-Bas 18, le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède et l'Allemagne 5, l'Italie 4, le Danemark 3, la Suisse 2 et la Finlande 1.

[2] Il n'y a eu que trois personnes jugées en 23 ans. Si les procès qui ont été organisés l'ont été dans de très bonnes conditions, les procédures judiciaires sont tellement lentes que la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme pour cela (affaire *Mutumura c. France*, juin 2004).

Cet appel est signé par des centaines de personnalités, maires de France, députés européens, anciens ministres, universitaires, personnalités du monde des médias et de la culture, représentants de différentes associations.

IDÉES

40^E ANNIVERSAIRE DU PREMIER BUDGET PARIZEAU

Jacques Parizeau savait cerner les enjeux importants

LUC GODBOUT

Titulaire de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'École de gestion à l'Université de Sherbrooke

Le 12 avril 1977, Jacques Parizeau présentait son premier de huit budgets consécutifs. En écrivant lui-même chacun de ses discours budgétaires, il a marqué la manière de présenter les budgets du Québec, sa plume claire et puissante lui a même valu une critique littéraire dans *Le Devoir*!

Pour l'histoire, il devient intéressant de relire ses discours budgétaires et d'analyser les constats qu'il y faisait sur l'état des finances publiques, l'épargne et l'incitation au travail. Ceux-ci témoignent qu'il avait à cœur la bonne santé économique du Québec. Certains d'entre eux restent encore aujourd'hui d'une grande acuité, comme s'ils avaient été écrits récemment; d'autres révèlent les avancées du Québec depuis.

D'entrée de jeu, on ne peut cacher qu'ayant eu à produire ses budgets dans la foulée de crises pétrolières et de récessions, les déficits réalisés sous sa gouverne, mesurés en proportion du PIB, s'avèrent les plus importants que le Québec ait connus.

Dans son premier discours (1977), Jacques Parizeau allait jusqu'à dire: «*Il faut siffler la fin de la récréation. La remise en ordre est non pas seulement importante pour assurer et maintenir le crédit du Québec et de ses institutions.*» Il soulignait même: «*Il n'y a vraiment qu'une seule façon de dégager une marge de manœuvre: c'est de sabrer les programmes existants et de réformer la tarification de certains services publics de façon à ce qu'elle reflète mieux le coût encouru par la collectivité.*» Difficile d'utiliser une formulation plus claire!

Au terme de son dernier discours (1984), il reconnaissait que «*maintenant, nous avons ramené le coût des services publics à un niveau plus comparable à ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord. [...] Le contrôle de l'expansion des dépenses devra impliquer que l'on procède chaque année à l'examen sélectif d'un certain nombre de programmes.*» Procéder à un examen annuel des programmes, tiens donc!

Recourir davantage à la tarification

En matière de fiscalité, le constat de son premier discours (1977) était manifestement très limpide: «*Les écarts sont tellement élevés qu'il n'est nul besoin de faire la preuve que, dans aucune autre province, le fardeau fiscal combiné provincial et municipal n'est aussi lourd qu'au Québec.*» Il soulignait même que «*[la tarification] avait été largement sous-utilisée et qu'on avait laissé croire indûment aux contribuables que les services publics étaient gratuits.*» Recourir davantage à la tarification, un débat qui dure depuis des décennies!

Jacques Parizeau n'était pas silencieux au sujet des pressions sur la dette. Dans son discours (1977), il souligne: «*[O]n voit maintenant venir le jour où les prestations [des régimes de retraite des enseignants et des fonctionnaires] pèseront lourd sur les budgets et il arrivera qu'elles représenteront un fardeau insupportable. Les projections pour les années à venir du montant total des engagements sont franchement effrayantes. Il est donc plus que*



Jacques Parizeau, alors ministre des Finances, lors de la présentation de son premier budget en 1977

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

temps de s'attaquer à contrôler cette sorte d'explosion de l'endettement à venir de l'État.»

S'il croyait au déficit pour stimuler l'économie à court terme et à l'endettement comme outil de développement économique, le regard d'aujourd'hui sur ses budgets révèle un homme qui a dû naviguer dans une mer économique trouble et qui a posé plusieurs gestes contre la dérive budgétaire.

L'épargne et le capital à risque

Jacques Parizeau a innové en matière de fiscalité en créant le Régime épargne-actions (REA) et le crédit d'impôt pour le Fonds de solidarité de la FTQ.

Dans son discours (1979), il crée le REA qui poursuivait trois objectifs: la hausse de la participation des Québécois au marché boursier; une meilleure capitalisation des entreprises québécoises et la réduction du fardeau fiscal des contribuables à hauts revenus, mais seulement pour ceux qui acceptent d'investir dans les entreprises québécoises.

Manifestement, ce programme a accéléré la croissance d'entreprise y ayant eu accès, que l'on pense à Cascades ou à Couche-Tard. Les émissions de capital-actions des moyennes entreprises grâce au REA constituaient, à ses yeux, l'une des choses les plus importantes qu'il ait faites sur le plan économique.

Un autre élément de fierté pour Jacques Parizeau était la création des fonds fiscalisés de travailleurs. Cette initiative a eu un bon effet pour développer du capital de risque pour les entreprises québécoises de moyenne dimension. De plus, il intégrait dans son analyse d'autres éléments bénéfiques, comme la sensibilisation des syndiqués aux réalités financières des entreprises. Trop souvent, ces considérations échappent au calcul économique.

L'incitation au travail

Jacques Parizeau a été sensibilisé aux interactions entre la politique fiscale et l'incitation au travail. En 1983, il soulignait qu'«*[...] il n'est guère intéressant pour les chômeurs ou les assistés sociaux de se remettre au travail, même quand le travail est disponible; on souligne aussi souvent que d'obtenir une promotion n'est pas particulièrement incitatif sur le plan financier, même si le revenu initial est assez faible. De telles réactions sont très sérieuses et doivent être examinées. Après tout, une société doit être en mesure de reconnaître et de promouvoir l'intérêt financier au travail.*»

En effet, dans certains cas, la combinaison de la hausse des impôts et des cotisations à payer ainsi que la baisse des crédits d'impôt et des prestations sociales pour chaque dollar de revenu additionnel est énorme. J'aurais aimé

«*Les écarts sont tellement élevés qu'il n'est nul besoin de faire la preuve que, dans aucune autre province, le fardeau fiscal combiné provincial et municipal n'est aussi lourd qu'au Québec*»

Jacques Parizeau, en 1977

discuter avec lui du «bouclier fiscal» proposé au terme des travaux de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

Un regard sur les budgets Parizeau témoigne de son sens hors du commun de la vulgarisation, de son esprit vif et de sa capacité à cerner les enjeux importants.

Une version plus longue de ce texte est publiée sur le site de l'Association des économistes québécois <http://blogue.economistesquebecois.com>

Censure, idéologie et vérité

PATRICK MOREAU

Rédacteur en chef de la revue Argument

Dans *Le Devoir* de jeudi dernier, Thomas Davignon justifie la censure dont font les frais certains intellectuels dans les universités au motif que celles-ci ne sont pas un «*espace de débat idéologique*», mais des lieux de savoir consacrés au «*progrès de la connaissance objective*». Il en conclut qu'il est donc parfaitement justifié que n'y aient «*droit de cité*» ni «*la rhétorique populiste*» ni «*le pseudo-intellectualisme pamphlétaire*», pas plus que «*les idéologies prosélytes*».

Saute malheureusement aux yeux, à la lecture de ce texte, la suffisance remarquable de son auteur, qui sépare doctement le bon grain de l'ivraie, mais sans jamais prendre la peine de définir les termes au nom desquels il opère cette série de distinctions, termes qui sont pourtant hautement problématiques: qu'est-ce en effet que ce «*pseudo-intellectualisme*» qu'il condamne et en



ISTOCK

Il appert de plus en plus clairement ces derniers temps que certaines questions n'ont, en certains milieux (dont l'université), même plus le droit, apparemment, d'être débattues.

quoi se distingue-t-il du vrai? Qu'est-ce qui fait qu'un débat est «*idéologique*» (j'aurais pour ma part plutôt tendance à croire que le «*débat*» lui-même ne saurait l'être, contrairement aux positions adoptées par les uns et les autres dans un tel débat)?

Qu'est-ce que la «*connaissance objective*» et les «*faits*» dans le domaine des sciences humaines, de la réflexion politique, des choix de société, etc. (puisqu'il s'agissait à la base d'exclure

un indésirable d'un débat sur le cours Éthique et culture religieuse)?

Je me permettrai donc de reprendre ici succinctement ces trois points à nouveaux frais.

Parole frappée d'illegitimité

Tout d'abord, le sociologue Mathieu Bock-Côté — puisque c'est bien lui qu'il s'agissait de censurer et que Davignon vise sans le nommer — est-il ce que ce der-

nier appelle un «*idéologue*» dont la parole serait frappée d'illegitimité dans l'enceinte de l'université? Il suffit de s'appuyer sur quelques «*faits*» pour répondre à cette question et calmer ainsi de telles inquiétudes. Docteur en sociologie, chargé de cours dans différentes universités, auteur ou coauteur de sept ou huit livres publiés au Québec et en France chez des éditeurs reconnus, ainsi que de nombreux articles de revues, il a non seulement le statut, mais indéniablement aussi la stature d'un véritable intellectuel. Dans ces circonstances, l'accuser de n'être qu'un pseudo-intellectuel relève à l'évidence de la mauvaise foi. Sauf à considérer, bien sûr, que n'est qu'un «*idéologue*» tout penseur avec les thèses duquel on n'est pas d'accord! Ce point est important, car à travers ces accusations de populisme et de pseudo-intellectualisme, c'est bien une volonté de faire taire tous les points de vue divergents qui est mise en avant, et aussi — et c'est encore plus grave à mes yeux — une velléité manifeste de jeter l'interdit sur certains débats, sur certaines

questions, qu'il serait malaisé de simplement soulever.

Des questions et des concepts discutables

En effet, il appert de plus en plus clairement ces derniers temps que certaines questions n'ont, en certains milieux (dont l'université), même plus le droit, apparemment, d'être débattues. La question nationale, l'identité nationale, la laïcité suscitent des anathèmes, mais à peu près plus de discussions argumentées. Parallèlement, il devient suspect de simplement soulever quelques doutes à l'égard de concepts tels que la «*culture du viol*», la notion de «*genre*», l'«*islamophobie*» ou le «*racisme systémique*», comme si la réflexion sur ces sujets devait être enserrée dans toute une série de nouveaux tabous. Or, ces questions et ces concepts sont, par définition, éminemment discutables, car précisément, ils ne relèvent pas d'une «*connaissance objective*» qu'il suffirait de montrer de façon à ce que seuls les fous ou les aveugles ne soient pas aussitôt convaincus.

Rappelons-le, même si cela relève de l'évidence, la vérité dans le domaine des sciences

humaines n'est jamais absolument objective, même si elle s'appuie partiellement sur des faits. Il n'y a pas de vérité «*scientifique*» dans le domaine de l'économie, de la sociologie, de la psychologie, ni bien sûr dans celui de la politique. Il n'y a et il ne peut y avoir que des théories qui s'y affrontent et qui vont apparaître plus ou moins fondées, plus ou moins productives, etc. Penser autrement, ce serait revenir au beau temps de l'URSS, où le diamat (la doctrine marxiste du matérialisme dialectique) se vit érigé au sein de l'Empire soviétique en orthodoxie politico-philosophique, et cela reviendrait, justement, à céder de nouveau aux sirènes de l'idéologie.

Si l'on veut réellement servir la vérité (ce qui me semble effectivement être le rôle de l'université), mieux vaut y laisser s'exprimer toutes les théories, toutes les opinions informées, tous les arguments. Après tout, ainsi que l'écrivait Friedrich Dürrenmatt: «*Il n'existe de vérité que dans la mesure où nous la laissons tranquille.*» Donnons-lui libre cours, et parions que le bon grain se séparera de lui-même de l'ivraie...

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Elie (cartouristes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Marie-Fier Frappier (pupitre), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Siout (correspondants parlementaires à Québec), Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écarts), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et editorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Loïc Hamon (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice de la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elinam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (directrices de comptes), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

LE DEVOIR D'HISTOIRE

IL Y A 50 ANS

Des jugements iniques ont préparé la crise d'Octobre

L'impact des procès de Pierre Vallières et de Charles Gagnon fut énorme chez la jeunesse contestataire

Nous lançons une invitation à des collaborateurs pour cette rubrique *Le Devoir d'histoire*, qui sera publiée une fois par mois. L'exercice consiste à décrypter un thème d'actualité grâce à une comparaison avec un événement ou un personnage historique.

ROBERT COMEAU

Historien

Pour comprendre la crise d'Octobre, qui a eu lieu en 1970, il ne faut pas sous-estimer le rôle des procès politiques de la décennie 1960 et de la guérilla judiciaire menée pour obtenir la reconnaissance du statut de « prisonnier politique ». L'impact de la sentence démesurée imposée à Pierre-Paul Geoffroy aura été un élément déclencheur de l'offensive de l'automne 1970 pour libérer 23 prisonniers felquistes, alors que les prises d'otages en Amérique du Sud font l'actualité.

La mobilisation pour la libération des prisonniers politiques québécois commence dès l'arrestation, en juin 1963, des personnes soupçonnées de participation au premier réseau du Front de libération du Québec (FLQ). André Laurendeau, dans son éditorial du 12 juin 1963, écrit qu'« aux yeux d'une grande partie de l'opinion, ce qui se passe au palais de justice, c'est une parodie de la justice ».

La condamnation à la pendaison de François Schirm et d'Edmond Guénette, le 21 mai 1965, après un raid qui coûte la vie à deux personnes, suscite, en raison de sa sévérité, la colère d'indépendantistes qui voyaient dans cette sentence un traitement réservé aux criminels de droit commun.

Un groupe important de personnalités québécoises et françaises dénonce l'imposition de ce traitement pour les délits politiques. En France, le code de procédure pénale accordé à l'époque un régime spécial aux prisonniers accusés de délits de nature politique.

Procès-spectacle

Les polémiques québécoises autour du statut des prisonniers politiques atteignent un degré sans précédent avec l'arrestation de Pierre Vallières et de Charles Gagnon.

À la suite de l'attentat, en mai 1966, à la fabrique de chaussures La Grenade, alors en grève, causant le décès de la secrétaire du patron, et après la mort du jeune militant du FLQ, Jean Corbo, en juin, la police, croyant à la complicité de Vallières et Gagnon, se met à leur recherche. Ils s'étaient rendus aux États-Unis pour nouer des liens avec les Black Panthers.

En septembre 1966, apprenant l'arrestation à Montréal de membres de leur réseau, Vallières et Gagnon vont manifester devant le bâtiment de l'ONU à New York, où ils sont arrêtés. Pendant un mois, ils font la grève de la faim afin de faire connaître la lutte révolutionnaire pour l'indépendance du peuple québécois. Ils sont ensuite déportés à Montréal pour y subir leur procès.

Ils sont incarcérés à la prison de Bordeaux pendant plus de trois ans, leur procès étant continuellement reporté. Celui de Vallières est repoussé sept fois. Il est accusé d'avoir incité par ses écrits à la perpétration d'attentats à la bombe.

Gagnon subit quatre procès, qui se terminent par deux acquittements, un désaccord des jurés et une condamnation pour conspiration. Il est finalement libéré en février 1970, avant d'être arrêté de nouveau au début de la crise d'Octobre.

L'impact de ces procès des deux intellectuels révolutionnaires les plus en vue au Québec est énorme chez la jeunesse contestataire.

Ceux qui assistent à ces procès sont souvent révoltés par les propos méprisants de cer-

tains juges à l'endroit des idées politiques des accusés. Le spectacle auquel donnaient lieu ces procès devient une réelle école de politisation.

Pour une grande partie de l'opinion publique, il était difficile de croire aux accusations criminelles portées contre ces intellectuels. Le comité d'aide au groupe Vallières-Gagnon, fondé en novembre 1966, dénonce l'arbitraire du système judiciaire et mène une vigoureuse contestation politique avec l'appui de militants syndicaux et de progressistes mobilisés face aux gestes de répression qui se multiplient sous le gouvernement Bertrand et son ministre de la Justice, Rémi Paul.

Sentence démesurée

Le 1^{er} avril 1969, au procès de Pierre-Paul Geoffroy, la sentence du juge André Fabien frappe comme un coup de canon au palais de justice de Montréal: 124 fois l'emprisonnement à vie. Ce jugement est un record dans l'histoire du Commonwealth.

En plus des 124 chefs se rapportant aux bombes, il faut ajouter 5 ans pour chacun des 5 autres se rapportant à la dynamite. Le jeune de 24 ans accepte de plaider coupable à tous afin de protéger ses camarades, dont il refuse de révéler l'identité. Au prononcé de sa sentence, il ne bronche pas et fait le signe de la victoire à l'intention de quelques rares témoins du procès expédié en moins de trois semaines.

Nombreux sont-ils à trouver la sentence démesurée, car comment pouvait-on accuser un individu à 124 fois la prison à vie sans qu'il y ait eu mort d'homme?

sa sentence, il ne bronche pas et fait le signe de la victoire à l'intention de quelques rares témoins du procès expédié en moins de trois semaines.

Ce procès se tient après les incidents violents de Saint-Léonard et la grande manifestation de « McGill français » du 29 mars 1969. À l'automne, le mouvement d'opposition à l'Union nationale s'accroît avec la grande manifestation devant le parlement pour dénoncer le bill 63.

Le 7 novembre 1969, plus de 3000 manifestants descendent dans la rue pour réclamer la remise en liberté des prisonniers politiques. Sur les pancartes figure le portrait de Geoffroy, et certains crient « SOS-FLQ ».

Le comité organisateur jouit de l'appui du Conseil central de Montréal de la CSN, de la Ligue d'intégration scolaire, du Front de libération populaire et du Mouvement de libération du taxi. Quelques jours plus tard, la Ville de Montréal adopte un règlement interdisant les manifestations. En décembre 1969, à la demande de Trudeau, un enquêteur de la GRC, John K. Starnes, identifie 21 organisations au Québec susceptibles de provoquer des affrontements violents.

Sur le plan international, les luttes de libération nationale prennent de l'ampleur en Amérique du Sud, et des mouvements radicaux contre la guerre du Vietnam et la ségrégation raciale voient le jour aux États-Unis. La guérilla urbaine se développe. Les prises d'otages se répandent en Amérique latine.

Le coup du siècle

Le juge André Fabien croit accomplir le coup du siècle en assénant cette sentence totalement disproportionnée. Il ex-

RECOMPENSE / REWARD

\$ 150,000

(jusqu'à / up to)

LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DU QUÉBEC OFFRENT CONJOINTEMENT DES RECOMPENSES JUSQU'À CONCURRENCE DE \$ 150,000, POUR DES RENSEIGNEMENTS QUI CONDUIRAIENT À L'ARRÊTATION DES RAVISSEURS OU DES MEURTREIERS DE M. PIERRE LAPORTE.

DES RECOMPENSES SEMBLABLES, AUX MÊMES CONDITIONS, SONT AUSSI OFFERTES POUR DES RENSEIGNEMENTS QUI CONDUIRAIENT À L'ARRÊTATION DES RAVISSEURS DE M. CROSS. L'OFFRE DE SAUF-CONDUIT POUR SES RAVISSEURS, EN ÉCHANGE DE LA LIBÉRATION DE M. CROSS, DÈMEURE NEANMOINS EN VIGUEUR.

DE MÊME, DES RECOMPENSES SERONT DONNÉES POUR DES RENSEIGNEMENTS QUI CONDUIRAIENT À L'ARRÊTATION DES QUATRE PERSONNES RECHERCHÉES EN RAPPORT AVEC CES ENLEVEMENTS.

THE GOVERNMENTS OF CANADA AND QUEBEC JOINTLY OFFER REWARDS OF UP TO \$ 150,000 FOR INFORMATION LEADING TO THE ARREST OF THE KIDNAPPERS OR MURDERERS OF MR. PIERRE LAPORTE.

REWARDS IN THE SAME TERMS, ARE ALSO OFFERED FOR INFORMATION LEADING TO THE ARREST OF THE KIDNAPPERS OF MR. J. R. CROSS. ALSO, THE OFFER OF SAFE CONDUCT FOR THE KIDNAPPERS OF MR. CROSS IN EXCHANGE FOR MR. CROSS SAFE RELEASE CONTINUES TO STAND.

SIMILARLY, REWARDS WILL BE PAID FOR INFORMATION LEADING TO THE ARREST OF THE FOUR PERSONS SOUGHT IN CONNECTION WITH THESE KIDNAPPINGS, NAMELY:

SIMARD, Francis

Age: 22 ans	Age: 22 years old
Sex: mâle	Sex: male
Taille: 5'7"	Height: 5'7"
Poids: 110	Weight: 110
Teint: clair	Complexion: light
Cheveux: châtain	Hair: light brown
Yeux: bleus	Eyes: blue
Nationalité: canadienne	Nationality: canadian
Langue: française	Language: french
Occupation: journalier	Occupation: labourer

CARBONNEAU, Marc

Age: 27 ans	Age: 27 years old
Sex: masculin	Sex: male
Taille: 5'9"	Height: 5'9"
Poids: 145	Weight: 145
Teint: moyen	Complexion: medium
Cheveux: bruns	Hair: brown
Yeux: bruns	Eyes: brown
Nationalité: canadienne	Nationality: canadian
Langue: française	Language: french
Occupation: chauffeur de taxi	Occupation: taxi driver

ROSE, Jacques

Age: 22 ans	Age: 22 years old
Sex: masculin	Sex: male
Taille: 5'9"	Height: 5'9"
Poids: 130	Weight: 130
Teint: clair	Complexion: light
Cheveux: bruns	Hair: brown
Yeux: bruns	Eyes: brown
Nationalité: canadienne	Nationality: canadian
Langue: française	Language: french
Occupation: journalier	Occupation: labourer

ROSE, Paul

Age: 27 ans	Age: 27 years old
Sex: masculin	Sex: male
Taille: 5'	Height: 5'
Poids: 210	Weight: 210
Teint: pâle	Complexion: light
Cheveux: noirs	Hair: black
Yeux: bruns	Eyes: brown
Nationalité: canadienne	Nationality: canadian
Langue: française	Language: french
Occupation: professeur	Occupation: teacher
Caractéristique: cataracte œil gauche; cataract left eye	

LES AUTORITÉS DES TROIS FORCES POLICIERES, APRES S'ETRE CONSULTÉES, FIXERONT LE MONTANT APPROPRIÉ DE LA RECOMPENSE DANS CHAQUE CAS PRÉCIS. L'IDENTITÉ DE TOUTE PERSONNE QUI FERA PART DE TELS RENSEIGNEMENTS SERA PLEINEMENT PROTÉGÉE ET DÈMEURE CONFIDENTIELLE.

THE AUTHORITIES OF THE THREE POLICE FORCES, IN CONSULTATION, WILL DETERMINE THE SUITABLE AMOUNT OF REWARD, IN INDIVIDUAL CASES, THE IDENTITY OF ANY PERSON PROVIDING INFORMATION WILL BE FULLY PROTECTED AND WILL REMAIN CONFIDENTIAL.

TOUT RENSEIGNEMENT DEVA ÊTRE TRANSMIS À UN DES SERVICES POLICIERES

ALL INFORMATION SHOULD BE DIRECTED TO ANY OF THE FOLLOWING POLICE FORCES:

G.R.C. - Ottawa G.R.C. - Montréal Sûreté du Québec Police de Montréal	TEL: 992-2818 TEL: 878-6000 TEL: 395-1120 TEL: 872-5720	R.C.M.P. - Ottawa R.C.M.P. - Montréal Québec Police Force Montréal Police	TEL: 992-2818 TEL: 878-6000 TEL: 395-1120 TEL: 872-5720
--	--	--	--

Maurice St-Pierre
Directeur Général
Sûreté du Québec

La tête des membres des cellules Libération et Chénier est mise à prix dans la foulée des événements d'octobre 1970.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
Robert Comeau: « Pour comprendre la crise d'Octobre, il ne faut pas sous-estimer le rôle des procès politiques des années 1960 et de la guérilla judiciaire menée pour obtenir la reconnaissance du statut de prisonnier politique. »

plique: « Il faut que les compagnons de Geoffroy et ceux qui auraient des velléités de suivre son triste exemple soient, par la sévérité de la sentence, craintifs à la pensée d'un châtement identique. Il faut que cette peur puisse les détourner pour toujours de ces opérations de terrorisme. » Cette approche, qui s'avérera catastrophique, reçoit beaucoup d'appuis chez les libéraux favorables au ministre de la Justice, Jérôme Choquette.

Le Parti québécois, par la voix de son exécutif, y va d'une condamnation sans appel de la violence politique, qualifiant de « meurtriers » ces jeunes idéalistes dévoyés. « Le plus triste, c'est qu'ils se prennent sans doute pour des précurseurs et des héros, alors qu'ils ne sont que de pauvres types. »

Geoffroy de répondre: « Ce n'est pourtant pas difficile de comprendre pourquoi on pose une bombe à la Bourse ou dans une compagnie dont les employés sont en grève depuis des mois, [...] mais on n'ose pas s'aventurer dans l'analyse de ses motivations politiques. Je ne suis pas un anarchiste, mais on m'a traité comme tel. » Pour lui, seules des actions offen-

sives violentes peuvent à cette étape amorcer le mouvement qui viendrait à bout du système, selon son interprétation du processus révolutionnaire, une conception encore peu critiquée par la gauche post-Mai 68.

Parmi les réactions, mentionnons celle du président du Conseil central de Montréal, Michel Chartrand, qui affirme: « Les dynamiteurs et terroristes n'ont pas engendré la violence. C'est elle qui les a engendrés. »

Pour bien des gens, cette sentence du juge Fabien renforce l'impression que ce qu'on appelle justice n'est que l'instrument servile de l'élite politique et financière.

Le député libéral Bona Arseneault a ce commentaire surprenant: « Pour supprimer les bombes, supprimons les problèmes qui les provoquent. »

Puis, dans l'ombre, une poignée de militants déterminés, isolés mais solidaires, formule l'idée de forcer la libération des prisonniers politiques québécois grâce aux prises d'otages.

Entre septembre 1969 et août 1970, on compte 13 cas d'enlèvements de dirigeants politiques dans six pays d'Amérique latine. Aux États-Unis,

des banques sont la cible de plusieurs attaques à la bombe signées par l'organisation Weather Underground.

Au Québec, un communiqué d'un nouveau réseau FLQ annonce: « Nous vengerons l'emprisonnement du patriote Pierre-Paul Geoffroy. » Au cours des six premiers mois de 1970, deux complots en vue de l'enlèvement de personnalités politiques échouent, le premier visant le consul d'Israël à Montréal, le deuxième, le consul des États-Unis.

Six militants sont arrêtés, dont François Lanctôt. Son frère Jacques, qui est arrêté, puis libéré sous cautionnement, entre dans la clandestinité. Avec d'autres membres des futures cellules Libération et Chénier, ils préparent l'offensive d'octobre 1970 pour libérer les 23 prisonniers politiques, ce qui constitue leur premier objectif.

Après Octobre

Après la crise, le terrorisme québécois est jugé inefficace; il est condamné tant par Gagnon, qui travaille à la mise sur pied d'un parti ouvrier révolutionnaire, que par Vallières, qui rallie le PQ. On as-

siste à la chute honteuse du juge André Fabien.

Lors de sa nomination en 1969 comme juge en chef, celui qui est connu comme « l'avocat de la pègre », M^e Raymond Daoust, lui rend hommage, le qualifiant de « juriste intègre et d'une rare compétence ».

Or, en 1977, à la suite d'une enquête policière, ce « juriste intègre » et moralisateur est accusé d'avoir reçu d'importants pots-de-vin et d'avoir caché des sommes appréciables sous un faux nom, ce qui l'a contraint à démissionner.

Le fisc lui réclame des sommes considérables pour des revenus cachés. En 1981, il s'en tire avec une simple amende de 57 000 \$.

Quant à Pierre-Paul Geoffroy, il obtient sa libération conditionnelle en 1982, après 13 ans d'incarcération, et sa vie publique prend fin.

◆ ◆ ◆
Les textes soumis ne doivent pas dépasser les 1600 mots, ou 9000 caractères, incluant les espaces. Pour proposer un texte ou pour faire des commentaires et des suggestions, écrivez à Dave Noël: dnoel@ledevoir.com.



ARCHIVES ROBERT COMEAU
À la barre d'accusation, Pierre-Paul Geoffroy, lors de la comparution devant le commissaire aux incendies, M^e Cyrille Delage, en mars 1969. À l'extrême droite, M^e Michel Côté, directeur du contentieux de la Ville de Montréal, à l'origine de l'intervention énergique d'Ottawa pour combattre la sédition. Un communiqué du nouveau réseau FLQ annonce: « Nous vengerons l'emprisonnement du patriote Pierre-Paul Geoffroy. »